

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Stéphanie MacMullin Sunzu et Monique Hébert Maillet		Date d'inspection Le 13 mars 2026	
Nom de l'établissement Club ABC		Numéro de permis 2015400	
Adresse 83 Drummond Street Moncton NB E1A 2Z2		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 15	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité s'est présenté sur les lieux et a cogné 3 fois. Il n'y avait aucune lumière à l'intérieur.
La mentore en assurance de la qualité reviendra à une date ultérieure pour effectuer une inspection de surveillance.

original signé par Paula Morin	Le 13 mars 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative	Date
original signé par Personne sur les lieux	Le 13 mars 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date
<i>"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"</i>	